Avis public

Pierrefonds Roxboro
Montréal

DÉROGATIONS MINEURES
N^{Os} DM 3001518518, DM 3001521638 ET DM 3001521639

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **6 mai 2019**, à **19 h**, dans la salle du conseil, située au **13665, boulevard de Pierrefonds**, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

Étude	**Lieu de dérogation**
DM 3001518518	4824, rue Louis-Fréchette

Permettre en zone résidentielle H4-3-205, pour un bâtiment unifamilial contigu existant, une marge latérale, côté ouest, de 2,89 m au lieu du minimum requis de 3 m.

Étude	**Lieu de dérogation**
DM 3001521638	4800, rue Paul-Pouliot

Permettre en zone résidentielle H4-3-148, pour un bâtiment multifamilial existant, que la partie de construction souterraine non apparente projetée soit jusqu'à la limite de la ligne latérale côté ouest au lieu d'être à la distance minimale requise de 3 m, permettant la communication du stationnement à celui du bâtiment projeté sur le lot 4 868 224 (4820, rue Paul-Pouliot).

Étude	**Lieu de dérogation**
DM 3001521639	4820, rue Paul-Pouliot

Permettre en zone résidentielle H4-3-148, pour un bâtiment multifamilial projeté :

- une marge avant de 6 m au lieu du minimum requis de 8 m;
- une marge arrière de 10 m au lieu du minimum requis de 12 m;
- que la partie de construction souterraine non apparente soit jusqu'à la limite de la ligne latérale côté est au lieu d'être à la distance minimale requise de 3 m, permettant la communication du stationnement à celui du bâtiment situé sur le lot 4 868 225 (4800, rue Paul-Pouliot);
- que l'allée d'accès ne soit pas située sur le même terrain que l'espace de stationnement hors rue qu'elle dessert, soit sur le terrain adjacent portant le numéro 4 868 225 (4800, rue Paul-Pouliot);
- des allées d'accès au stationnement, côtés est et ouest, d'une largeur de 3,1 m au lieu du minimum requis de 4,5 m.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce neuvième jour du mois d'avril de l'an 2019.

Le secrétaire d'arrondissement

Suzanne Corbeil, avocate

/rl